

21 OCTOBRE 2024



# REGLEMENT INTERIEUR DES FORMATIONS

THADDEE LEBLOND  
CARREFOURDUWEB  
19B RUE DE CROIX

## Table des matières

<b>Préambule</b> .....	2
<b>Article 1 : Champ d'application</b> .....	2
<b>Article 2 : Respect des principes d'égalité et de non-discrimination</b> .....	2
<b>Article 3 : Horaires de formation</b> .....	3
Objectif : .....	5
<b>Article 4 : Accès aux locaux</b> .....	5
Objectif : .....	6
<b>Article 5 : Matériel pédagogique et technique</b> .....	7
Utilisation responsable du matériel : .....	8
Objectif : .....	8
<b>Article 6 : Règles d'hygiène et de sécurité</b> .....	8
Objectif : .....	9
<b>Article 7 : Comportement des participants</b> .....	10
Objectif : .....	11
<b>Article 8 : Utilisation des outils numériques</b> .....	11
Objectif : .....	11
<b>Article 9 : Confidentialité</b> .....	11
Objectif : .....	12
<b>Article 10 : Évaluation des acquis et suivi de la formation</b> .....	13
Objectif : .....	14
<b>Article 11 : Sanctions</b> .....	14
Objectif : .....	14
<b>Article 12 : Responsabilité</b> .....	15
Objectif : .....	15
<b>Article 13 : Entrée en vigueur et modifications du règlement</b> .....	16
Objectif : .....	16
<b>Conclusion</b> .....	16

## Préambule

Le présent règlement intérieur a pour objet de définir les règles de fonctionnement applicables à l'ensemble des participants inscrits à une formation organisée par **Carrefourduweb**. Ce règlement vise à garantir la sécurité des personnes, le respect des règles de vie collective, et la régularité des sessions de formation, que celles-ci se déroulent dans les locaux du client ou dans une salle louée spécifiquement pour l'occasion.

Ce règlement s'inscrit dans une démarche de qualité continue, conformément aux exigences de la certification **Qualiopi**, qui garantit l'amélioration des pratiques et le respect des normes de qualité dans l'offre de formation.

## Article 1 : Champ d'application

Le règlement intérieur s'applique à tous les participants des formations organisées par **Carrefourduweb**, qu'elles se déroulent :

- Dans les locaux d'une entreprise cliente (formation intra-entreprise).
- Dans une salle louée spécifiquement pour accueillir la session.

Le règlement couvre l'ensemble des activités liées à la formation, incluant les temps de pause, repas, et toutes les activités annexes qui peuvent être organisées dans le cadre de la formation. Il est remis à chaque participant avant le début de la formation et doit être accepté et respecté par l'ensemble des stagiaires.

**Objectif** : Offrir un cadre réglementaire qui s'applique à toutes les sessions de formation, quelles que soient les modalités ou le lieu, pour garantir la sérénité et la sécurité des participants.

## Article 2 : Respect des principes d'égalité et de non-discrimination

**Carrefourduweb** s'engage fermement à respecter et à promouvoir les **principes d'égalité** et de **non-discrimination** dans l'accès à ses formations, ainsi que dans les interactions entre les participants et les formateurs. Cet engagement s'inscrit au cœur des valeurs de l'organisme et vise à garantir que chaque personne, indépendamment de ses caractéristiques personnelles, puisse évoluer dans un environnement de formation

**juste, équitable et inclusif.** Aucune forme de **discrimination**, qu'elle soit **directe** ou **indirecte**, ne sera tolérée, qu'elle concerne l'**origine ethnique**, le **sexe**, l'**âge**, la **situation de handicap**, la **religion**, l'**orientation sexuelle**, ou toute autre caractéristique personnelle.

- **Promotion de l'égalité** : Tous les participants bénéficient d'un **accès égal** aux **ressources** et aux **opportunités** mises à leur disposition durant la formation. Ils sont traités avec la même considération, sans distinction ni favoritisme, et cela dès leur inscription jusqu'à la validation de leurs acquis. **Carrefourduweb** s'assure que les mêmes opportunités d'apprentissage, de participation et d'interaction sont offertes à chacun, quelle que soit sa situation. Les règles de fonctionnement interne garantissent l'égalité de traitement dans les méthodes pédagogiques, les évaluations, et les relations interpersonnelles. Ce principe d'égalité est essentiel pour favoriser une **dynamique d'apprentissage collective**, où chacun peut s'épanouir et évoluer sans entrave ni préjugé.
- **Inclusion des personnes en situation de handicap** : **Carrefourduweb** accorde une attention particulière à l'**inclusion des personnes en situation de handicap**, conformément aux **normes légales** et aux exigences de la certification **Qualiopi**. Tout est mis en œuvre pour que les formations soient **accessibles à tous**, quelles que soient les **limites physiques, sensorielles ou cognitives** des participants. Cela comprend la mise en place d'**aménagement spécifiques**, tant en termes de matériel (par exemple, du matériel pédagogique adapté) que d'**accessibilité des locaux** (accès aux personnes à mobilité réduite, signalisation adaptée, etc.). De plus, des **adaptations pédagogiques** sont prévues lorsque cela est nécessaire, afin de s'assurer que chaque participant puisse suivre la formation dans les meilleures conditions possibles. Pour cela, un **référent handicap** est désigné et joue un rôle clé en accompagnant les personnes concernées, en évaluant leurs besoins spécifiques et en proposant des solutions sur mesure pour garantir leur **inclusion pleine et entière**.
- **Un cadre respectueux pour tous** : **Carrefourduweb** veille à créer un environnement de formation où chaque individu est **respecté** dans sa **dignité** et où les différences individuelles sont perçues comme une **richesse**. Le respect des droits de chacun, notamment à travers la promotion de la diversité, contribue à créer un climat de confiance et de bienveillance, favorable à l'épanouissement personnel et professionnel des participants.

## Article 3 : Horaires de formation

Les **horaires de formation** sont spécifiquement indiqués dans la **convocation** envoyée à chaque participant avant le début de la session. Ces horaires ont été soigneusement

définis pour permettre un déroulement fluide et efficace de la formation. Il est donc impératif que chaque participant respecte strictement ces horaires afin de garantir une **organisation optimale** et d'éviter toute perturbation du déroulement des activités pédagogiques.

- **Pénalités de retard** : Le respect de la ponctualité est essentiel pour assurer un environnement de formation **harmonieux** et **respectueux du temps de chacun**. En cas de **retard non justifié**, le formateur est habilité à prendre des mesures correctives immédiates. Ces mesures peuvent inclure l'**exclusion temporaire** du participant des activités en cours, afin d'éviter toute perturbation du groupe. Si ces retards deviennent fréquents et récurrents, **Carrefourduweb** se réserve le droit de prendre des sanctions plus sévères, pouvant aller jusqu'à l'**exclusion définitive** de la formation. Cette mesure vise à garantir l'**équité** entre tous les participants et à préserver la **qualité pédagogique** du programme.
- **Absences** : Il est indispensable que toute **absence** soit signalée dès que possible et accompagnée d'une **justification appropriée** (certificat médical, cas de force majeure, etc.). Dans le cas d'**absences non justifiées** ou **répétées**, **Carrefourduweb** se réserve le droit de ne pas délivrer l'**attestation de suivi de formation**, car la présence active est un élément essentiel pour valider les acquis. Cependant, en cas d'absences excusées, des **mesures d'accompagnement** peuvent être mises en place, telles qu'une **évaluation spécifique** ou des **sessions de rattrapage** pour valider les compétences manquantes. L'objectif est de permettre aux participants d'obtenir toutes les qualifications attendues tout en maintenant le niveau d'exigence de la formation.
- **Respect des pauses** : Les **pauses** sont des moments importants pour se détendre et recharger les batteries avant de reprendre les sessions de formation. Elles sont **prévues et encadrées** conformément à un emploi du temps qui est communiqué au début de chaque session. Il est donc nécessaire que ces pauses soient respectées afin de **maintenir une organisation structurée** et d'assurer la continuité des activités pédagogiques sans interruption. Le respect des horaires de pause et de reprise est également un signe de **respect envers les autres participants** et le formateur.

## Objectif :

L'objectif de cette politique est d'assurer un **respect rigoureux des horaires**, indispensable pour garantir le bon déroulement de la formation. En respectant la ponctualité, les participants contribuent à créer un environnement de formation **ordonné** et **harmonieux**, où le temps de chacun est valorisé. Cela permet également d'optimiser le temps consacré à l'apprentissage, de maximiser l'efficacité des sessions, et de maintenir une **qualité pédagogique** élevée, au bénéfice de tous les participants.

## Article 4 : Accès aux locaux

Lors des formations organisées par **Carrefourduweb**, il est essentiel que les participants respectent scrupuleusement les règles spécifiques liées aux lieux de formation, que ce soit dans les locaux d'une entreprise cliente ou dans une salle louée à cet effet. Cela permet d'assurer un déroulement fluide et en toute sécurité des sessions de formation, tout en garantissant une utilisation optimale des équipements mis à disposition.

- **Formation chez le client** : Lorsque la formation a lieu dans les **locaux d'une entreprise cliente**, les participants doivent impérativement se conformer aux **règles internes** de cette entreprise. Cela inclut :
  - Le respect des **règles de sécurité** spécifiques à l'entreprise, telles que les consignes en matière de prévention des accidents, les équipements de protection individuelle s'ils sont requis, ou encore les procédures d'évacuation.
  - Les **consignes d'accès** aux différents espaces de travail : les participants devront s'assurer qu'ils respectent les règles de circulation interne, les zones accessibles ou restreintes, et les heures d'accès aux locaux. Ces consignes visent à préserver la confidentialité des activités de l'entreprise et à maintenir un environnement de travail ordonné.
  - **L'utilisation des infrastructures** et des équipements : Les participants devront utiliser les installations (salles de réunion, postes de travail, matériels numériques, etc.) avec soin, conformément aux directives de l'entreprise. Toute utilisation inappropriée des infrastructures pourrait entraîner des sanctions ou des restrictions d'accès aux équipements.
- **Formation dans une salle louée** : Si la formation se déroule dans une **salle louée**, seules les personnes **inscrites à la formation** sont autorisées à pénétrer dans les locaux. Il est important de respecter cette règle pour des raisons de sécurité et de gestion logistique.

- Au début de la formation, le formateur précisera les **conditions d'utilisation du matériel** mis à disposition, tels que les ordinateurs, les connexions internet, les vidéoprojecteurs, et tout autre équipement technique. Ce matériel est destiné à faciliter l'apprentissage, et toute utilisation abusive, non autorisée ou détournée des équipements peut entraîner des **sanctions**, voire l'exclusion de la formation si les consignes ne sont pas respectées.
- De plus, les participants doivent veiller à respecter les **règles d'hygiène et de propreté** des locaux loués, en s'assurant que les espaces communs, les salles de pause et les équipements sont laissés dans l'état où ils ont été trouvés, afin de préserver la qualité des lieux pour les autres utilisateurs.
- **Respect des consignes de sécurité** : Que la formation se déroule dans les locaux d'un client ou dans une salle louée, les participants sont tenus de se conformer strictement aux **consignes de sécurité** propres à chaque lieu. Ces consignes incluent notamment :
  - Les procédures à suivre en cas d'**évacuation d'urgence**, afin d'assurer la sécurité de tous les occupants. Les participants doivent repérer dès leur arrivée l'emplacement des **issues de secours** et des dispositifs de sécurité (extincteurs, alarmes, etc.).
  - Le respect des consignes concernant l'utilisation des **dispositifs de sécurité**, tels que les extincteurs ou les alarmes d'incendie, qui ne doivent être utilisés qu'en cas de nécessité réelle. Toute manipulation abusive pourrait avoir de graves conséquences.

## Objectif :

L'objectif de ces mesures est de garantir un **accès sécurisé et respectueux** aux locaux de formation, qu'il s'agisse des locaux d'un client ou d'une salle louée. En respectant les règles de sécurité, d'accès, et d'utilisation des équipements, les participants contribuent à créer un environnement de travail ordonné, sécurisé et propice à l'apprentissage. Ces consignes permettent d'assurer la **sécurité des personnes**, la **protection des équipements** et la **préservation des infrastructures**, tout en assurant une expérience de formation fluide et sans interruption.

## Article 5 : Matériel pédagogique et technique

Afin de garantir un **déroulement optimal** des sessions de formation, **Carrefourduweb** met à la disposition des participants un ensemble d'**outils pédagogiques et techniques** adaptés aux besoins des activités d'apprentissage, qu'elles soient théoriques ou pratiques. Ces outils visent à offrir une **expérience de formation immersive** et interactive, tout en s'assurant que chaque participant bénéficie des ressources techniques nécessaires pour développer pleinement ses compétences.

- **Ordinateurs, tablettes et autres équipements numériques** : Chaque participant dispose d'un poste de travail équipé des outils numériques appropriés pour les exercices pratiques. Ces équipements sont spécifiquement fournis pour permettre l'acquisition des compétences techniques abordées durant la formation, comme la gestion des campagnes publicitaires en ligne ou l'optimisation du référencement naturel (SEO). Il est essentiel que ces appareils soient utilisés avec soin et respect, pour garantir leur bon fonctionnement tout au long de la session. Chaque participant est responsable de l'équipement qui lui est attribué.
- **Connexion internet sécurisée** : Pour permettre l'accès aux **outils en ligne** requis pour la formation, une connexion internet sécurisée est mise à disposition. Cette connexion permet aux participants d'utiliser des plateformes en ligne, d'effectuer des recherches, de travailler sur des projets collaboratifs, ou encore de tester en direct des stratégies digitales (publicité en ligne, SEO, etc.). La sécurité de la connexion est assurée pour protéger la confidentialité des informations et des données échangées pendant les activités en ligne.
- **Vidéoprojecteurs et écrans** : Pour faciliter les présentations, que ce soit lors des cours théoriques ou des exercices pratiques, des **vidéoprojecteurs et des écrans** sont mis à disposition. Ces outils permettent de projeter des contenus visuels de haute qualité, favorisant ainsi une meilleure compréhension des concepts grâce à des supports interactifs, des démonstrations en direct, et des visualisations claires des données et stratégies marketing.
- **Logiciels spécialisés** : Pendant la formation, des logiciels spécifiques seront utilisés pour accompagner les ateliers pratiques. Ces logiciels incluent des outils de **SEO**, des plateformes de **gestion publicitaire** (Google Ads, Facebook Ads), ainsi que des outils d'**automatisation du marketing**. Ils permettent aux participants de manipuler directement les technologies actuelles du marketing digital et de se familiariser avec les outils qu'ils utiliseront dans leur quotidien professionnel. Ces logiciels sont sélectionnés pour leur pertinence et leur accessibilité, garantissant ainsi une mise en pratique immédiate des concepts appris.



## Utilisation responsable du matériel :

- **Respect et précaution** : Les participants sont tenus d'utiliser l'ensemble du matériel pédagogique et technique avec **soin et précaution**. Tout équipement fourni doit être restitué dans l'état où il a été confié, afin de garantir la durabilité du matériel pour les sessions futures. En cas de **détérioration volontaire** ou de **négligence**, des frais pourront être facturés pour couvrir les coûts de réparation ou de remplacement de l'équipement endommagé.
- **Restriction des installations et modifications** : L'installation de logiciels non autorisés ou la modification des paramètres des appareils mis à disposition est strictement interdite sans **l'autorisation explicite du formateur**. Toute modification non conforme pourrait nuire au bon déroulement des activités de formation et compromettre la sécurité des données, ainsi que la fonctionnalité du matériel.

## Objectif :

L'objectif de cette mise à disposition de matériel est de garantir une **utilisation efficace et respectueuse** des outils pédagogiques, tout en créant un **environnement technique optimal** qui permette à chaque participant de tirer pleinement profit de la formation. Ces équipements doivent non seulement soutenir l'apprentissage, mais aussi offrir une expérience technique fluide et sécurisée, assurant ainsi que les participants puissent appliquer les stratégies enseignées sans rencontrer d'obstacles matériels.

## Article 6 : Règles d'hygiène et de sécurité

Le respect des **règles d'hygiène et de sécurité** constitue une priorité absolue lors des formations organisées par **Carrefourduweb**, qu'elles se déroulent dans les **locaux d'un client** ou dans une **salle louée**. La mise en place et le respect strict de ces règles visent à garantir un environnement de formation **sûr, sain et respectueux** pour tous les participants, formateurs et personnel impliqués.

- **Consignes de sécurité** : Au début de chaque formation, une présentation claire et détaillée des **consignes de sécurité** sera effectuée. Ces consignes incluent notamment les règles à suivre en cas d'**évacuation d'urgence** (incendie, alerte, etc.), ainsi que l'emplacement des **issues de secours** et des **équipements de sécurité** (extincteurs, alarmes, trousse de premiers secours). Les participants doivent s'assurer de bien repérer ces éléments dès le début de la session pour réagir efficacement en cas d'incident. En outre, les règles spécifiques aux dispositifs de protection individuelle (comme les masques ou le gel

hydroalcoolique, si requis) seront également rappelées en fonction du contexte sanitaire.

- **Hygiène des locaux** : Il est demandé aux participants de maintenir les **locaux dans un état de propreté irréprochable** tout au long de la formation. Cela inclut non seulement les espaces de travail, mais aussi les **salles de pause**, les **sanitaires**, et les autres **équipements communs**. Chaque participant doit veiller à respecter les règles d'hygiène en vigueur, telles que le nettoyage ou la désinfection des espaces après usage, l'utilisation correcte des poubelles et le respect des consignes de tri, si celles-ci sont en place. Un environnement propre favorise un climat de travail agréable et réduit les risques de propagation des maladies, notamment dans les périodes où les consignes sanitaires sont renforcées.
- **Accidents** : En cas d'**incident** ou d'**accident**, il est impératif d'en informer immédiatement le **formateur** ou la personne en charge de la sécurité sur le lieu de formation. Cela permet de garantir une réponse rapide et adaptée, qu'il s'agisse de **soins de premiers secours**, d'une alerte des services de secours, ou de la mise en œuvre des procédures d'évacuation. Il est essentiel que chaque participant contribue à la **sécurité collective** en signalant toute situation à risque ou toute anomalie constatée dans les installations (matériel défectueux, obstruction des issues de secours, etc.).

## Objectif :

L'objectif de ces mesures est de garantir que l'environnement de formation soit à la fois **sûr et conforme aux normes d'hygiène et de sécurité** en vigueur. Cela est essentiel non seulement pour protéger la **santé** et la **sécurité** des participants, mais aussi pour assurer que les sessions de formation se déroulent dans des conditions optimales, sans interruption due à des problèmes liés à l'hygiène ou à des incidents évitables. En respectant ces règles, les participants contribuent activement à créer un **climat de travail propice** à l'apprentissage, tout en veillant à la protection de tous.

## Article 7 : Comportement des participants

Le **bon déroulement de la formation** repose sur le respect des **règles de vie collective**, qui constituent le socle d'une ambiance de travail saine, respectueuse et stimulante. Chaque participant est tenu d'adopter un **comportement exemplaire**, fondé sur le respect des autres participants, du formateur et de l'environnement de travail. Ces règles visent à garantir que chacun puisse s'exprimer librement, apprendre dans de bonnes conditions et participer activement aux activités de la formation.

- **Respect mutuel** : Le respect de la **diversité des opinions** et des interventions est primordial pour maintenir un climat de confiance et d'inclusion. Chaque participant doit faire preuve de tolérance et de bienveillance, qu'il s'agisse des échanges avec ses pairs ou avec le formateur. Toute forme de **discrimination**, de **harcèlement**, ou d'**agression**, qu'elle soit verbale, physique ou psychologique, est **strictement interdite**. Les participants sont encouragés à exprimer leurs idées et perspectives de manière constructive, dans le respect des différences individuelles, qu'elles soient culturelles, sociales ou personnelles. L'objectif est de garantir un environnement où chacun se sent respecté et valorisé pour ses contributions.
- **Participation active** : La réussite de la formation repose également sur l'**implication active** des participants. Ceux-ci sont invités à s'engager pleinement dans les **discussions**, les **échanges** et les **ateliers pratiques**. Un comportement **passif** ou **désengagé** peut non seulement nuire à l'apprentissage individuel, mais aussi affecter la dynamique de groupe. L'implication active permet de renforcer la compréhension des concepts théoriques, de favoriser le partage d'expériences, et de dynamiser les exercices pratiques. Par ailleurs, cette participation active est aussi l'occasion pour les participants de tester et d'adapter les stratégies enseignées à leur propre contexte professionnel, maximisant ainsi la valeur ajoutée de la formation.
- **Comportements perturbateurs** : Certains comportements peuvent compromettre la qualité de l'expérience de formation pour l'ensemble du groupe. Il est demandé aux participants d'éviter l'**utilisation excessive** de téléphones portables, qui pourrait distraire les autres ou perturber le bon déroulement des sessions. Les **interruptions intempestives**, les conversations **hors sujet** ou le manque de concentration pendant les sessions nuisent à la fluidité de la formation et à l'apprentissage collectif. Ces comportements peuvent faire l'objet de **sanctions disciplinaires**, pouvant aller de l'**avertissement** à l'**exclusion** de la formation. L'objectif est de préserver un climat propice à l'apprentissage et au respect du temps et de l'engagement de tous.

En cas de **manquement grave** à ces règles de conduite, **Carrefourduweb** se réserve le droit de prendre des mesures disciplinaires adaptées. Ces sanctions peuvent aller d'un **avertissement verbal ou écrit** à une **exclusion temporaire ou définitive** de la formation, en fonction de la gravité des infractions commises. Ces mesures visent à garantir que le cadre d'apprentissage reste **sécurisé** et **productif** pour l'ensemble des participants.

### Objectif :

L'objectif de ces règles est de créer un **cadre de travail respectueux** et **propice à l'apprentissage** pour tous les participants. En instaurant un environnement collaboratif et bienveillant, où chacun peut s'impliquer activement et où le respect mutuel est la norme, nous favorisons l'émergence d'une atmosphère qui permet à chacun d'atteindre ses objectifs pédagogiques dans les meilleures conditions possibles.

## Article 8 : Utilisation des outils numériques

Durant la formation, les participants auront accès à des outils numériques spécifiques (logiciels de gestion de campagnes, plateformes de SEO, outils d'automatisation, etc.). Ces outils doivent être utilisés dans le strict cadre des exercices pédagogiques.

- **Usage exclusif à la formation** : Toute utilisation personnelle des outils mis à disposition (ordinateurs, logiciels, connexion internet) est interdite. L'installation de logiciels non autorisés ou l'usage d'internet à des fins non pédagogiques est proscrit.
- **Appareils personnels** : Les participants peuvent utiliser leurs propres appareils électroniques (ordinateurs portables, tablettes) si ceux-ci sont nécessaires aux exercices, sous réserve que ces appareils respectent les consignes de sécurité informatique de la formation.

### Objectif :

Garantir une utilisation optimale et sécurisée des outils numériques mis à disposition, tout en limitant les usages non pédagogiques.

## Article 9 : Confidentialité

La **confidentialité** est une **exigence incontournable** lors des formations organisées par **Carrefourduweb**, surtout lorsqu'elles impliquent des **études de cas** ou des **exemples réels** tirés des entreprises des participants. Elle garantit que les informations échangées dans le cadre de la formation restent protégées, et qu'aucune donnée sensible ne soit utilisée à mauvais escient en dehors de ce cadre. Le respect de cette confidentialité est essentiel pour instaurer un **climat de confiance** et encourager des échanges ouverts et constructifs entre les participants.

- **Non-divulgence des informations** : Les participants s'engagent à respecter strictement la **confidentialité** de toutes les informations sensibles ou confidentielles échangées durant la formation. Cela inclut non seulement les informations partagées par les autres participants au sujet de leurs entreprises ou de leurs projets, mais aussi les données issues des **études de cas** fournies par **Carrefourduweb**. Ces informations peuvent inclure des détails stratégiques, des modèles d'affaires, des données financières ou tout autre aspect jugé confidentiel. Chaque participant est tenu de ne **divulguer aucune information** à des tiers, qu'il s'agisse de collègues, de partenaires commerciaux ou de toute autre personne non autorisée. Cette règle s'applique également à toutes les communications écrites, orales ou numériques, garantissant que les discussions tenues dans le cadre de la formation restent strictement internes.
- **Protection des données** : Conformément à la législation en vigueur, en particulier le **Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)**, **Carrefourduweb** s'engage à assurer la protection des **données personnelles** des participants. Cela inclut la gestion des informations collectées lors de l'inscription, de la participation et de l'évaluation des formations. Les données personnelles, telles que les noms, adresses e-mail, informations professionnelles ou tout autre renseignement permettant d'identifier un participant, sont stockées et traitées de manière sécurisée. **Carrefourduweb** veille à ce que ces informations ne soient accessibles qu'aux personnes autorisées et ne soient en aucun cas utilisées à des fins commerciales sans l'accord explicite des participants. De plus, toutes les procédures de collecte et de traitement des données respectent strictement les principes de transparence, de consentement et de sécurité imposés par le RGPD.

## Objectif :

L'objectif de ces mesures est d'assurer une **confidentialité absolue** pour les informations échangées durant la formation, qu'il s'agisse de données personnelles, de documents confidentiels ou d'études de cas pratiques. Cela permet de garantir que les participants peuvent **échanger librement**, en toute confiance, tout en respectant les **bonnes pratiques** et les **réglementations en vigueur**. En protégeant les informations confidentielles et en s'assurant de la sécurité des données personnelles, **Carrefourduweb** s'engage à fournir un environnement d'apprentissage sécurisé, où la confidentialité est un principe fondamental.

## Article 10 : Évaluation des acquis et suivi de la formation

Dans le cadre de l'exigence d'**amélioration continue** requise par la certification **Qualiopi**, **Carrefourduweb** met en place un processus rigoureux et structuré d'**évaluation continue** tout au long de la formation. Ce dispositif vise à valider l'acquisition des compétences par les participants, à identifier les axes d'amélioration, et à adapter les enseignements aux besoins spécifiques des apprenants. L'évaluation régulière permet de garantir que les **objectifs pédagogiques** sont atteints et que les participants acquièrent les **compétences pratiques et théoriques** nécessaires pour les appliquer dans leur environnement professionnel.

- **Évaluations intermédiaires** : Au cours de la formation, des **évaluations intermédiaires** régulières sont réalisées pour suivre la progression des participants. Ces évaluations peuvent prendre différentes formes, notamment des **quiz**, des **études de cas pratiques**, des **travaux d'équipe**, ou encore des **simulations** professionnelles. Ces exercices permettent de **vérifier la compréhension** des notions abordées à chaque étape de la formation et d'identifier rapidement les éventuels points de blocage ou les concepts nécessitant un approfondissement. Grâce à ces retours en temps réel, le formateur peut ajuster son approche pédagogique et apporter des éclaircissements ou des explications supplémentaires lorsque cela est nécessaire, assurant ainsi une **adaptation continue** aux besoins du groupe.
- **Évaluation finale** : À l'issue de la formation, une **évaluation finale** est réalisée afin de mesurer l'**acquisition globale** des compétences prévues dans le cadre des objectifs pédagogiques. Cette évaluation peut se présenter sous la forme d'un **projet final**, d'une **présentation**, d'un **examen écrit** ou d'un **test pratique**, en fonction de la nature des compétences enseignées. L'évaluation finale permet de déterminer si les participants sont capables de **maîtriser et d'appliquer** les connaissances acquises dans des situations concrètes, proches de leur environnement professionnel. Le but est de valider que chaque participant est prêt à intégrer les stratégies, outils et techniques dans son entreprise ou dans son activité quotidienne.
- **Suivi post-formation** : Une fois la formation terminée, **Carrefourduweb** met en place un **suivi post-formation** pour accompagner les participants dans l'**application des compétences** acquises. Ce suivi prend la forme de consultations individuelles, de sessions de coaching ou de **rencontres de suivi** à distance, permettant aux participants de poser des questions supplémentaires ou

de recevoir des conseils adaptés à leur contexte professionnel. De plus, ce suivi permet de **collecter les retours d'expérience** des participants concernant l'impact des compétences acquises sur leur activité. Ces feedbacks sont précieux pour ajuster et améliorer les contenus des futures sessions de formation, dans une logique d'**amélioration continue** et de qualité pédagogique.

## Objectif :

L'objectif de ce dispositif d'évaluation est de garantir une **maîtrise complète** des compétences enseignées et de s'assurer que chaque participant quitte la formation avec les outils nécessaires pour mettre en pratique les savoirs acquis. Grâce à des **évaluations régulières** et à un **suivi personnalisé**, Carrefourduweb s'engage à fournir une formation de qualité qui répond aux besoins individuels des apprenants, tout en respectant les normes d'excellence imposées par la certification **Qualiopi**. Les résultats de ces évaluations permettront de délivrer, selon le cas, un **certificat de formation** ou une **attestation de compétences**, en reconnaissance de l'effort et de l'acquisition des savoir-faire requis.

## Article 11 : Sanctions

En cas de manquement grave aux règles du présent règlement intérieur, des sanctions pourront être prises par **Carrefourduweb**, en fonction de la gravité des faits et de la nature de l'infraction :

- **Avertissement oral ou écrit** : Pour des comportements perturbateurs ou des infractions mineures.
- **Exclusion temporaire** : En cas de récidive ou d'incident perturbant le déroulement normal de la formation.
- **Exclusion définitive** : Pour les comportements graves ou mettant en danger la sécurité des autres participants. Cette exclusion peut entraîner la non-délivrance du certificat de formation.

Les sanctions seront prises après consultation du formateur et d'un responsable de **Carrefourduweb**, et après que le participant aura eu l'opportunité de s'expliquer.

## Objectif :

Assurer le respect des règles de la formation et maintenir un environnement de travail sûr et respectueux.

## Article 12 : Responsabilité

**Carrefourduweb** se dégage de toute responsabilité en cas de **vol**, de **perte** ou de **détérioration** des objets personnels des participants survenant au cours de la formation, qu'elle se déroule dans les **locaux d'un client** ou dans une **salle louée**. Afin de prévenir tout désagrément, il est vivement recommandé aux participants de prendre les précautions nécessaires pour protéger leurs effets personnels.

- **Précaution concernant les objets de valeur** : Il est conseillé aux participants de **ne pas apporter d'objets de valeur** (bijoux, appareils électroniques coûteux, sommes d'argent importantes, etc.) lors des sessions de formation. Si ces objets sont néanmoins nécessaires, les participants doivent veiller à les garder sous surveillance constante, car **Carrefourduweb** ne pourra en aucun cas être tenu responsable de leur perte ou de leur vol.
- **Surveillance des effets personnels** : Les participants sont invités à **garder leurs affaires à proximité** pendant la formation et à ne jamais les laisser sans surveillance dans des espaces communs tels que les salles de pause, les couloirs ou les zones d'attente. Bien que les locaux utilisés pour les formations soient généralement sécurisés, des incidents peuvent survenir, et chaque participant est responsable de la **protection de ses biens personnels**.
- **Assurance et responsabilité** : Il est recommandé aux participants de vérifier si leurs **assurances personnelles** couvrent la perte ou la détérioration de biens en dehors de leur domicile, notamment lors de formations professionnelles. **Carrefourduweb** n'assure pas les objets personnels des participants et ne pourra être tenu responsable d'éventuels dommages ou pertes matérielles survenant pendant les sessions de formation.

### Objectif :

L'objectif de cette clause est d'**informer clairement les participants des limitations de responsabilité** de **Carrefourduweb** concernant leurs biens personnels. En étant conscients des risques potentiels, les participants peuvent prendre les mesures nécessaires pour protéger leurs effets, évitant ainsi tout malentendu ou désagrément en cas d'incident. **Carrefourduweb** s'efforce de garantir un environnement de formation sécurisé, mais ne peut être tenu responsable des dommages matériels ou des pertes indépendants de son contrôle.



## Article 13 : Entrée en vigueur et modifications du règlement

Le présent règlement entre en vigueur dès le début de la formation et s'applique à tous les participants. **Carrefourduweb** se réserve le droit de modifier le règlement intérieur à tout moment, sous réserve d'en informer les participants avant le début de la formation. Ces modifications pourront s'appliquer immédiatement, dans le respect des conditions légales en vigueur.

### Objectif :

Maintenir une communication claire et transparente sur les règles en vigueur et leur application.

### Conclusion

Le règlement intérieur est conçu pour garantir un cadre structuré, respectueux, et sécurisé pour tous les participants des formations organisées par **Carrefourduweb**. Il respecte les engagements de qualité, d'inclusion et de sécurité exigés par la certification **Qualiopi**, et constitue un outil essentiel pour assurer la réussite des formations.